



## Plainte constitution partie civile

-----  
Par Pascale17

Bonjour

je vais résumer au mieux mon histoire

j'ai porté plainte avec constitution de partie civile pour abus de faiblesse contre une personne qui dilapidé les comptes de mon oncle décédé ( je suis le seul héritier) en assurance vie et divers donation pour une valeur à approximatif de 200 000euros.

Une enquête à bien été ouverte à l'encontre de cette personne et preuve à l'appuie de notre coté qui était en cours.

Cette personne et décédé à son tour ! je sais très bien qu'il y a donc interruption de l'instance au pénal et que la personne ne peut être jugé.

Mais au niveau du civil l'enquête peux se poursuivre ?  
et pouvons également toucher des dommages et intérêts ?

il y a un héritier de son coté mais je ne pense pas qu'il va accepter la succession.. vu la procédure en cours..

bien cordialement